

MUTATION CATEGORIE C

CAPL du 10 juillet 2014

Ce 10 juillet s'est tenue la CAPL de mutation des agents de catégorie C. Après lecture des déclarations liminaires (en ligne sur notre site local), une vive discussion s'est engagée sur la suppression des postes dits de « compensation de temps partiel ».

En effet, il existait dans l'ex filière fiscale un règlement intérieur, spécifique au Var, qui déterminait les modalités d'affectation d'agents sur de tels postes.

Or, l'administration a décidé de manière unilatérale de supprimer ces postes, au vu du peu d'effectif de catégorie C dans notre département.

Il est en effet à souligner qu'après le mouvement de mutation, le Var reste en

SOUS EFFECTIF DE 29 CADRES C

ou, 28 si on tient compte de l'arrivée d'une personne non mentionnée au mouvement définitif et dont nous avons fait part à l'administration locale, la Direction Générale ne les ayant pas tenu au courant...de façon exceptionnelle semblerait-il ?

Les OS ont accepté unanimement l'examen d'une demande interne arrivée hors délais, afin que cet agent obtienne un poste définitif, sa demande ne lézant personne.

Enfin, une réponse favorable a été accordée à la demande de FO-DGFIP, concernant l'élaboration de tableaux récapitulants les effectifs implantés, les effectifs réels, les CLD et CLM, les détachements, ALD... afin d'avoir une vision transparente de la situation des services de notre département.

Vos représentants FO-DGFIP :

Titulaire : Philippe SAYERLE

Expert : Sophie DEGEILH

FO premier syndicat dans la fonction publique d'Etat

Permanentistes Sophie DEGEILH et Silvia AUTRAN

Secrétaire Départemental : Frédéric BRES

Local syndical DDFIP Place Besagne : 04 94 03 82 90 Port 06 88 37 36 97

fo.ddfip83@dgfip.finances.gouv.fr

FO DGFIP, LE SYNDICAT LIBRE ET INDEPENDANT.